



MAIRIE DE MONTSOULT
ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
LE STATIONNEMENT
Rue de Pontoise
N°05/2016

Le Maire de la Commune de Montsourt,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212.2, L.2213-1, L. 2213-2 et L 2521-1,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** le Code de la Voirie Routière,
- **Vu** le décret 65-48 du 8 janvier 1965 relatif à la sécurité,
- **Vu** la 8^{ème} partie de l'Instruction Interministérielle su la signalisation routière (signalisation temporaire),
- **Considérant** que la Société LES FILMS DU KIOSQUE – 23 rue des Lombards – 750004 PARIS doit tourner un film au 30 rue de Pontoise à Montsourt,
- **Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement dans cette voie,

ARRÊTE :

Art.1^{er} : À compter du mardi 9 février 2016 et pour toute la durée des travaux, il sera interdit de stationner du 35 au 45 rue de Pontoise.

Art. 2 : La Société LES FILMS DU KIOSQUE assurera, sous leur propre responsabilité, la mise en place et la surveillance de la signalisation règlementaire et appropriée.

Art. 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Art. 4 : Le présent arrêté sera obligatoirement affiché aux extrémités du chantier.

Art. 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montsourt
- Centre de Secours des Pompiers de Domont
- Société LES FILMS DU KIOSQUE

Copie du présent arrêté sera affichée à la Mairie de Montsourt.

Fait à Montsourt, le 1^{er} février 2016

Pour le Maire empêché,
L'Adjointe au Maire,

Geneviève RAISIN



Rendu exécutoire le 01/02/2016
Affiché le : 02/02/2016
Pour le Maire empêché,
L'Adjointe au Maire,
Geneviève RAISIN
Geneviève RAISIN

